

**Conférence  
à Dauphine  
International  
Trade  
Compliance :  
Pourquoi ?  
Comment ?**

Vendredi 12 juin s'est tenue à l'université Paris-Dauphine une conférence sur le thème de « l'International Trade Compliance ». Anne le Rolland, PDG d'Acte International, a entamé les débats en offrant sa définition de ce terme difficilement traduisible en français. « *La trade compliance dépasse les obligations légales et réglementaires du commerce international, d'où les notions de « hard law » : réglementations internationales, règles et accords entre différents pays, législations et pratiques internationales ; et « soft law » : règles non-écrites que les entreprises s'engagent à respecter. Lorsqu'elles ne sont pas respectées, elles finissent le plus souvent par se transformer en hard law* » explique Anne le Rolland. Et de poursuivre : « *La Supply Chain internationale est une chaîne humaine dont les acteurs sont nombreux : les négociateurs (acheteurs et commerciaux export), les ouvreurs de marché (intermédiaires utilisés pour accéder au sourcing), les fournisseurs et clients, les administrations et autorités de contrôle, les sous-traitants et, dernier maillon, les prestataires tels que les transitaires et commissionnaires en transport, transporteurs et logisticiens* ». D'où le besoin de veiller à leur solidité et à ce qu'aucun d'entre eux ne soit sujet à la corruption. « *La corruption est présente dans la majorité des pays, et la France n'en est pas exempte* » prévient-elle. **PM**



**Anne Le Rolland**, PDG d'Acte International.

**Conférence  
Université  
Dauphine  
(suite)  
Les enjeux de  
l'International  
Trade  
Compliance**

Le sujet du choix du prestataire et de son rôle était ensuite évoqué en détail par Manal Sakr, Director Trade Compliance Europe d'Expeditors. « *Il ne faut jamais travailler seul, et ceci est d'autant plus vrai pour les petites structures. Parce qu'elles font peu de transactions, les PME s'imaginent moins à risque que les autres, or c'est tout le contraire. A la moindre défaillance c'est l'entreprise entière qui est en jeu. Vous devez vous entourer d'un prestataire qui saura vous poser les bonnes questions, analyser en détails vos process et trouver des solutions avec vous. Vous devez être proactif. Nous travaillons avec les douanes en permanence pour rester au courant des dernières actualités et pour vous éviter de vous retrouver en porte-à-faux. Avec des situations comme celle de l'Ukraine, tout peut changer du jour au lendemain* » explique-t-elle. « *Il n'y a jamais eu autant de conflits dans le monde* » renchérit Jean-Christophe Cuvelier, Directeur Conseil et Business d'Alis-International, « *En 1900, il existait 50 pays dans le monde contre 200 aujourd'hui, et nous échangeons de plus en plus. La complexité du commerce international ne fait qu'augmenter. Il faut donc en accepter les règles et intégrer la dimension réglementaire dans la stratégie business de l'entreprise afin d'éviter les goulots d'étranglement et de s'assurer que celle-ci tienne la route* » préconise-t-il. Cette complexité créerait un « effet ciseaux » selon Paul-Simon Tomas, Country Manager d'Amber Road : « *Les procédures et droits en douane ont été simplifiées en Europe mais en dehors, non assistons à une multiplication des accords de libre-échange. Le nombre de black-lists prolifèrent et les entreprises doivent faire leur due diligence. La technologie est là pour les aider à automatiser les tâches répétitives et à rester « compliant ». Désormais, le gendarme international étend sa juridiction au-delà des frontières et la notion de traçabilité devient essentielle. Heureusement, les autorités évoluent et travaillent volontiers avec les entreprises* » conclut-il. Cette conférence était animée par Jean-Philippe Guillaume, Directeur des rédactions de Supply Chain Magazine avec la collaboration et le soutien de Régis Bourbonnais, directeur du Master Supply Chain de Paris Dauphine. **PM**